



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de MORNANT

dossier n° AP 069 141 26 000 04

date de dépôt : **30/07/2026**

demandeur : **Mme DAGOURET Edwige**

pour : **Installation enseigne et drapeau**

adresse terrain : **42 Avenue de Verdun**

69440 MORNANT

Parcelles : **BK0394, BK0395**

ARRÊTÉ

Autorisant la pose d'une enseigne
au nom de la commune de MORNANT

Le maire de MORNANT,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L 581-1 à L 581-45 du code de l'environnement,

Vu le règlement national de publicité,

Vu la demande d'autorisation préalable AP 069 141 26 000 04 présentée le 30 juillet 2026 par DAGOURET Edwige domiciliée 367 route de la Crémère 69440 SAINT LAURENT D'AGNY pour installation d'enseigne et enseigne drapeau pour un magasin d'optique « EN UN CLIN D'ŒIL »

Vu l'article R 581-22 du code de l'environnement

Vu l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France en date du 27 août 2026 ;

ARRÊTE

Article 1

L'autorisation préalable d'installation d'enseigne pour les travaux décrits dans la demande susvisée est accordée.

Article 2

Le présent arrêté est susceptible de recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification, conformément aux articles R 421-1 à 421-5 du code de la justice administrative. Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme des 2 mois vaut rejet implicite du recours gracieux.

Article 3

Le présent arrêté sera transmis à la préfecture du Rhône, notifié au pétitionnaire et versé au registre des arrêtés du maire.

Fait à MORNANT

Le 16 septembre 2026

Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint délégué à l'urbanisme, à la voirie
et aux réseaux,

Gaël DOUARD

